

MD/J

CABINET  
DU PRÉFET

ÉTAT FRANÇAIS

P R E F E C T U R E D E L' O R N E

Alençon, le 2 septembre 1944

ARRÊTÉ

Le préfet de l'Orne,

Vu les pouvoirs qui lui ont été conférés par M. le Commissaire régional de la République à Rouen,

Vu l'ordonnance du 21 avril 1944 portant réorganisation des pouvoirs publics en France après la libération,

Vu l'avis du Comité départemental de la Libération,

ARRÊTÉ :

Article 1er - Le Conseil municipal établi par le Gouvernement de Vichy, pour gérer la commune d'Alençon, est dissous.

Article 2 - Il est remplacé par le Conseil municipal existant à la date du 1er septembre 1939. Compte tenu des décès et des révocations, il sera composé ainsi que suit :

M. CHESNEAUX Charles, BAILLEUL Léopold, BELLESSORT Lucien, BERNARDET Maxime, CAUVIN Jacques, JUGAIN Auguste, LANSMAN Fernand, LEMAÎTRE Paul, LEMOINE Gustave, MEZEN Albert, RENAULT Paul, SECRET Henri, TREMBLIN Maurice, CHRISTOPHLE Jules, PERRAULT Maurice, TITARD Gustave,

ÉTAT FRANÇAIS

CABINET

DU PRÉFET

LEMOINE Gustave, PALMIER Louis, CHATEL Alfred, CRONIER Charles, ANDRIEU Raoul.

Article 3 - M. le Secrétaire général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Alençon, le 2 septembre 1944,

Le Préfet,

  
Le préfet de l'Orne

ALAIN